

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2024**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : **11**

En exercice : **11**

Qui ont pris part à la délibération : **7** Nombre de procuration : **3**

Date de la convocation

15 octobre 2024

Date d'affichage de la délibération

25 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux octobre n à dix heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROMAIN, maire.

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, ~~Michel HASTENTEUFEL~~, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, ~~Bruno COLIN~~, Massimo PICCIOTTI, Jean François PIERRE DIT MERY et Jean Luc SCHREINER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s): Bruno COLIN

Absent(s) excusé(s) : Michel HASTENTEUFEL, Massimo PICCIOTTI et Jean Luc SCHREINER.

Procurations(s) : Michel HASTENTEUFEL donne procuration à Olivier ROMAIN ; Massimo PICCIOTTI à Valérie SEMMELBECK et Jean Luc SCHREINER à François BALAND

Mme Valérie SEMMELBECK est désignée secrétaire de séance.

Projet d'aménagement foncier de la commune de Riche.

Délibération n° 151DCM202426 Codification : 8.3 Voirie

Sur invitation de Monsieur le maire, Monsieur Jacques CANTENEUR, vice-président de l'AFAFAF de Conthil, est amené à intervenir sur ce point.

Vu l'article L.212-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de Riche ;

Vu le projet proposé par la Commission Communal d'Aménagement Foncier (CCAF) de RICHE ;

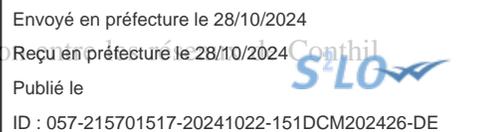
Vu la sollicitation du Président de la CCAF en date du 11 septembre 2024.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre (voir annexe) de Monsieur le Président de la CCAF relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.

Il présente le projet de modification des chemins élaboré par la commission citée et joint à cette lettre et propose :

- d'approuver ou de modifier ce projet;
- de créer les chemins ruraux ;
- de supprimer les chemins ruraux.

Notamment, la création d'un chemin sur Conthil pour établir une liaison
et Riche



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le projet présenté.

Résultat du vote : Unanimité.

Pour extrait conforme,
Conthil, le **22-10-2024**
Le Maire :
Olivier ROMAIN